

**QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ELABORATION  
DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CEDEF**

**Méthodologie de Réponse au Questionnaire**

- ✓ Veuillez répondre pour chaque point en indiquant le numéro;
- ✓ Indiquer l'existence ou non des mesures ou programmes en illustrant les réalisations par année et contraintes rencontrées par votre organisation ;
- ✓ Mentionner les données statistiques et l'impact des réalisations sur la cible.

Les réponses doivent porter sur la période de 1994 à 2013

**PARTIE : MESURES CONCRETES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**ARTICLE 1 : DEFINITION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES**

**34. Définition**

**ARTICLE 2: OBLIGATION D'ELIMINER LA DISCRIMINATION**

**36. Existence de garanties dans la Constitution et les lois relatives à l'égalité des femmes et des hommes dans la protection et la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels**

**37. Existence d'études sur les implications des lois discriminatoires**

**38. Nombre de tribunaux qui mettent effectivement en application les lois et règlements prohibant la discrimination à l'égard des femmes**

**39. Nombre de cas de discrimination relevés par ces quatre dernières années**

**40. Existence de mesures spéciales permettant aux femmes de revendiquer leurs droits**

**41. Existence de Commissions spéciales chargées de la promotion et de la protection des droits des femmes**

**42. Existence de programmes de lutte contre les violences à l'égard des femmes**

**ARTICLE 3 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES FEMMES**

**43. Existence de lois, pratiques et politiques qui assurent le plein développement et la promotion des femmes**

**44. Existence d'obstacles entravant la jouissance des droits des femmes sur une base égalitaire avec les hommes**

**45. Existence de mesures affectant la participation des femmes sur le plan politique, économique, social et culturel**

**ARTICLE 4: AMELIORATION DE L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES**

**FEMMES**

**46. Existence de mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes**

**47. Existence de mesures spéciales, y compris de mesures prévues dans la présente Convention, qui visent à protéger la maternité**

**ARTICLE 5: ROLES DE SEXES ET STEREOTYPES**

**48. Existence de pratiques culturelles et traditionnelles affectant la promotion de la femme dans la société**

**49. Existence de mesures visant à changer l'attitude traditionnelle et culturelle qui renforce l'idée du statut inférieur de la femme**

**50. Existence de pratiques imposées par la religion, la coutume ou croyances qui interfèrent avec l'amélioration du statut des femmes**

**51. Pourcentage de femmes et d'hommes dans les travaux considérés spécifiques à chaque sexe.**

- 52. Existence de lois autorisant les hommes à châtier les femmes
- 53. Existence de lieux recueillant les femmes qui subissent des violences familiales
- 54. Existence d'unités d'application de lois spécifiques traitant de cas de femmes qui subissent des violences domestiques.
- 55. Existence d'une procédure de lutte contre les films violents et pornographiques
- 56. Existence de procédures spéciales de traitement des enfants victimes d'abus sexuels

#### **ARTICLE 6 : SUPPRESSION DE L'EXPLOITATION DES FEMMES**

- 57. Existence de législation pour la lutte contre le trafic des femmes et des filles
- 58. Existence de loi autorisant ou interdisant la prostitution.

#### **ARTICLE 7: PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE**

- 59. Existence de lois autorisant le vote égal des femmes et des hommes
- 60. Pourcentage de femmes et d'hommes votants.
- 61. Pourcentage de femmes membres des partis politiques
- 62. Types de mesures adoptées par les partis politiques pour accroître le nombre des femmes
- 63. Existences de conditions d'éligibilité identiques pour les hommes et les femmes
- 64. Pourcentage de bureaux publics de votes dirigés par les femmes
- 65. Pourcentage de femmes participant aux élections et aux référendums publics
- 66. Existence de mesures prises pour assurer la participation des femmes à la conception et à l'exécution des projets de développement à tous les niveaux
- 67. Niveau d'implication des organisations de femmes dans la prise de décision

#### **ARTICLE 8: REPRESENTATION INTERNATIONALE ET PARTICIPATION**

- 68. Pourcentage de femmes ambassadeurs
- 69. Pourcentages de femmes dans les organisations internationales
- 70. Existence de programmes encourageant les femmes à accéder aux postes internationaux

#### **ARTICLE 9: EGALITE DE DROIT A LA NATIONALITE**

- 71. Existence de textes accordant les mêmes droits aux femmes mariées / non mariées et aux hommes en matière d'acquisition, de changement et de maintien de leur nationalité
- 72. Existence de facteurs sociaux, culturels ou économiques empêchant la femme d'exercer ces droits
- 73. Existence de textes autorisant les enfants mineurs à avoir leur propre passeport

#### **ARTICLE 10 : EGALITE DANS L'ACCES A L'EDUCATION ET LA FORMATION**

- 74. Existence de mesures législatives pour assurer l'accès égal des hommes et des femmes à l'éducation
- 75. Existence de mesures permettant aux filles et aux garçons de faire les mêmes études à l'école préscolaire, primaire, secondaire et dans les institutions supérieures
- 76. Pourcentage de filles diplômées dans le primaire, le secondaire et l'université.
- 77. Pourcentage de filles diplômées dans le primaire, le secondaire et l'université par groupe d'âge par rapport aux garçons
- 78. Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes

79. Taux d'alphabétisation des femmes, des hommes selon les groupes d'âges 15-24;25-44;45 et +
80. Existence de mesures favorisant la même qualité de l'enseignement aux filles et garçons
81. Pourcentage de filles, de garçons dans les différentes filières
82. Pourcentages des femmes diplômées en médecine, ingénierie, droit, sciences, agriculture.
83. Pourcentage de femmes diplômées par rapport à la population (des femmes et des hommes du pays)
84. Pourcentage de femmes, d'hommes bénéficiant des bourses d'étude
85. Existence de bourses spécifiquement destinées aux femmes, aux hommes.
86. Pourcentage de femmes dans le programme d'alphabétisation
87. Existence de lois ou de mesures favorisant le maintien des filles à l'école jusqu'à l'âge de fin d'école
88. Existence de programmes pour les filles sorties du système éducatif avant terme.
89. Taux d'échec des filles
90. Pourcentage femmes enseignantes dans le primaire
91. Pourcentage de femmes directrices d'écoles, professeurs d'université

#### **ARTICLE 11 : EMPLOIS**

92. Existence de pratique discriminatoire dans le recrutement et dans l'emploi à l'égard des femmes
93. Existence de dispositions pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans l'emploi
94. Pourcentage de la force féminine de travail
95. Pourcentage de la force féminine de travail selon les groupes d'âges 15-24 ; 25-44 ; 45 et plus
96. Pourcentage de femmes travaillant à mi-temps, à temps plein
97. Existence de professions, soutenues par la loi ou la coutume, destinées principalement aux femmes
98. Existence de mesures égales dans les avantages liés aux congés, congés payés, formation, etc
99. Existence de dispositions pour les congés de maternité.
100. Existence de textes assurant la protection des femmes enceintes ou en congés de maternité contre les licenciements
101. Existence d'emploi particulier interdit aux femmes
102. Existence d'un réseau de structures de soins infantiles pour les femmes travailleuses.

#### **ARTICLE 12 : EGALITE DANS L'ACCES AUX SOINS DE SANTE**

103. Existence de mesures pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de la santé
104. Existence de mesures donnant la gratuité des soins aux femmes enceintes et en période post-natale
105. Nombre d'établissements sanitaires disponibles pour les femmes
106. Nombre de personnels de santé disponibles pour les femmes

- 107. Pourcentage de décès maternels par cause
- 108. Taux de mortalité maternelle
- 109. Taux de mortalité infantile
- 110. Taux de mortalité juvénile
- 111. Espérance de vie à la naissance (homme, femme)
- 112. Taux Brut de natalité
- 113. Taux brut de mortalité (homme, femme)
- 114. Pourcentage de femmes qui reçoivent des soins prénatals
- 115. Nombre d'enfants vivants par femme
- 116. Taux de demandes non satisfaites en contraception
- 117. Taux de prévalence contraceptive, par méthode
- 118. Nombre de femmes travaillant dans le secteur de la santé
- 119. Existence d'une autorisation de mari pour permettre à la femme mariée de recevoir des soins de santé
- 120. Existence de lois légalisant l'avortement
- 121. Existence de programmes de sensibilisation sur les IST/VIH/ SIDA
- 122. Existence de mesures assurant la participation des femmes à la lutte contre les IST/VIH /SIDA

#### **ARTICLE 13 : BENEFICES SOCIAUX ET ECONOMIQUES**

- 123. Existence de systèmes familiaux de profits
  - 1) Protection sociale des femmes
  - 2) Accès aux ressources
- 124. Existence de mesures affectant équitablement les femmes et les hommes dans l'accès au crédit
- 125. Pourcentage de femmes, d'hommes ayant ces bénéfices
- 126. Pourcentages de barrières légales, sociales, économiques ou culturelles privant les femmes de participer aux activités récréatives.

#### **ARTICLE 14 : FEMMES DU MILIEU RURAL**

- 127. Existence de mesures permettant aux femmes du milieu rural de connaître leurs droits.
- 128. Existence de traitements différents des femmes mariées, veuves, divorcées et célibataires
- 129. Pourcentage de femmes s'adonnant à des travaux agricoles en milieu rural
- 130. Pourcentage de femmes en milieu rural représentées dans les instances de planification du développement
- 131. Existence de programmes spécifiques répondant aux besoins des femmes du milieu rural
- 132. Existence d'obstacles empêchant les femmes du milieu rural d'avoir accès à des services de planification familiale et de conseils
- 133. Taux de mortalité maternelle en milieu rural
- 134. Taux de mortalité infantile en milieu rural
- 135. Espérance de vie à la naissance des femmes en milieu rural
- 136. Pourcentage de femmes en milieu rural recevant des soins prénatals
- 137. Pourcentage de femmes en milieu rural recevant des services de planification familiale

- 138. Existence de programmes de sécurité sociale pour les femmes du milieu rural
- 139. Pourcentage de femmes du milieu rural analphabètes selon le groupe d'âge : 15-24 ; 25- 44
- 140. Existence de groupements de promotion pour les femmes du milieu rural
- 141. Existence de marchés en milieu rural que les femmes peuvent utiliser pour la vente de leurs biens
- 142. Existence de réformes agraires affectant les femmes
- 143. Existence de réformes dans le domaine de la santé, de l'électricité, de l'eau, du transport et de la communication tenant compte des besoins spécifiques des femmes du milieu rural

**ARTICLE 15 : EGALITE DEVANT LA LOI ET SUR LE PLAN CIVIL**

- 144. Existence de lois traitant de manière égale les femmes et les hommes au regard de leur capacité à conclure des contrats et leur application
- 145. Pourcentage de femmes, d'hommes ayant accès aux services légaux
- 146. Existence d'étude relative montrant que la pratique judiciaire a un impact différent sur les hommes et les femmes
- 147. Existence de concepts légaux, tels que défenses spéciales, appliquées aux femmes et non aux hommes

**ARTICLE 16 : EGALITE DANS LA LOI SUR LE MARIAGE ET LA FAMILLE**

- 148. Existence de lois civiles, religieuses, coutumières régissant les relations familiales
- 149. Types ou formes de familles sous ces différentes lois
- 150. Existence de mesures exigeant le mariage avec consentement personnel des femmes
- 151. Existence des droits égaux des femmes et des hommes pendant le mariage
- 152. Existence de loi autorisant la polygamie
- 153. Pourcentage de mariages polygamiques
- 154. Existences des droits égaux pour les hommes et les femmes pour acquérir, gérer et disposer de biens
- 155. Droits des femmes après le mariage
- 156. Existence de lois pratiques relatives aux femmes mariées abusées
- 157. Existence de droit de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances par les femmes
- 158. Existence d'une politique nationale de planification familiale
- 159. Existence des droits égaux pour les femmes et les hommes dans la garde des enfants
- 160. Age minimum des hommes et des femmes au mariage
- 161. Existence de la pratique du lévirat
- 162. Pourcentage de ménages dirigés par une femme